

CERPAM – PNE



GP d'Ancelle
Alpage de Rouannette



Commune d'Orcières

Plan de gestion éco-pastoral et climatique Alpage de Rouannette

Version expérimentale

PLAN DE GESTION ECO-PASTORAL

Mesure agro-environnementale territorialisée HERBE-09

Nom de l'alpage	Alpage de Rouannette
Nom du demandeur	Groupeement pastoral d'Ancelle
Site	PNE zone cœur et aire optimale d'adhésion
Département	05
Rédacteurs	PNE (volet écologique) CERPAM (volet pastoral)
Date	Novembre 2021

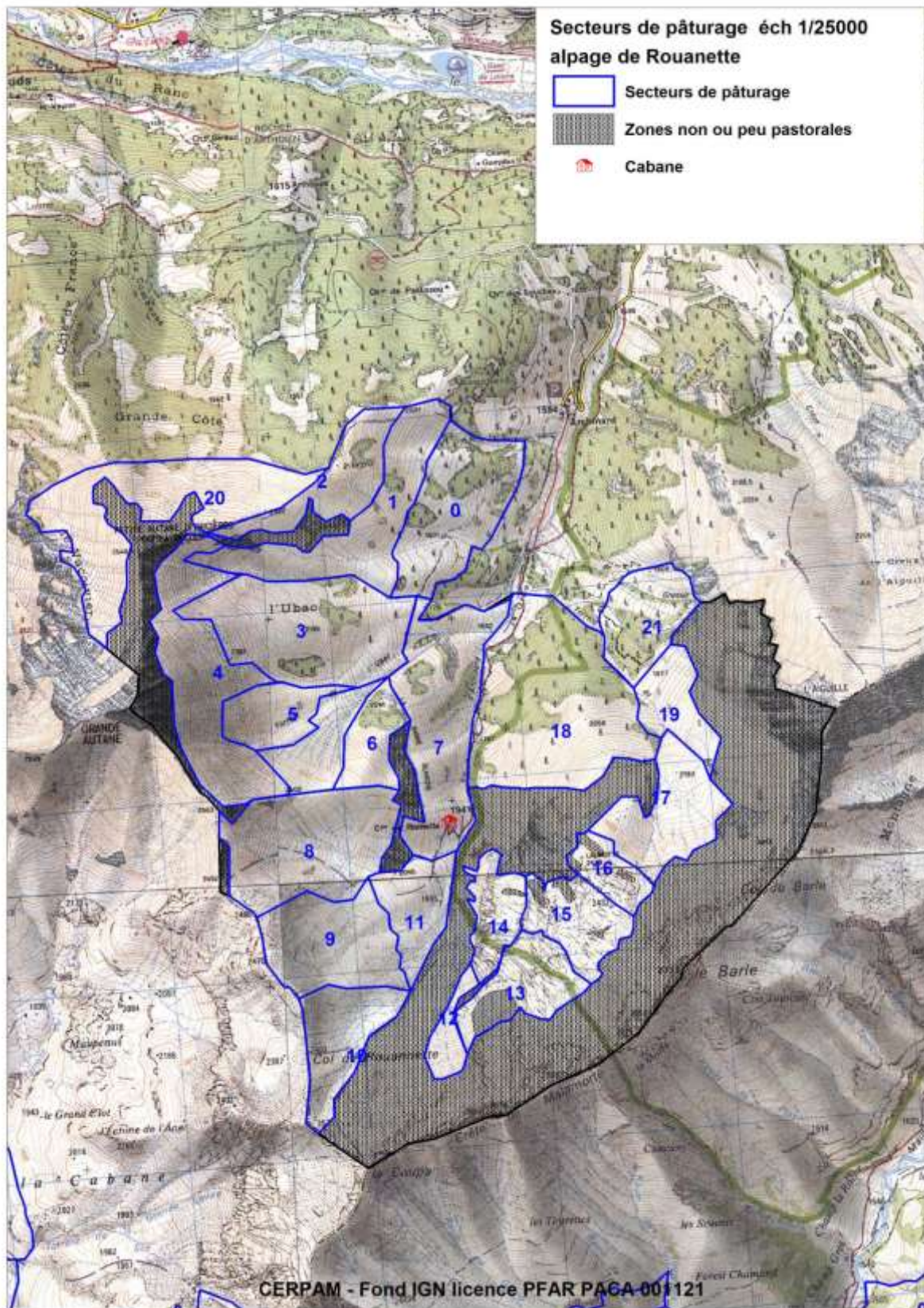
Sommaire

1. Volet pastoral	6
1.1. Présentation générale	6
1.1.1. De l'alpage	6
1.1.2. De l'utilisation pastorale	6
1.2. La ressource pastorale	6
1.3. La gestion pastorale	8
1.4. Atouts et contraintes	8
1.4.1. Externes :	8
1.4.2. Internes :	9
1.5. Synthèse	10
2. Volet écologique	11
2.1. Contexte général	11
2.1.1. Environnement physique :	11
2.1.2. Zonages environnementaux :	11
2.2. Habitats naturels et semi-naturels concernés par les pratiques pastorales	11
2.2.1. Etat de référence :	13
2.2.2. Flore La base de données flore du PNE permet d'établir la carte suivante :	13
2.2.3. Faune	14
2.3. Synthèse	18
3. Volet climatique	21
3.1. L'alpage de Rouannette est classé dans le type « Tendance sèche »	21
3.2. Vers une précocité du printemps ?	21
3.3. Un alpage moins confronté au gel de printemps	21
3.4. Bilan hydrique : un début de saison relativement sec	22
4. Le plan de gestion éco-pastoral : croisement entre enjeux pastoraux et écologiques	23
4.1. Analyse croisée	23
4.2. Proposition de plan de gestion	25
4.3. Proposition de Calendrier de pâturage	27

Introduction

Le plan de gestion éco-pastoral (PGEP) est un document signé par l'éleveur, le berger et les autres Cette proposition de plan de gestion éco-pastoral et climatique (PGEPC) est issu des travaux réalisés dans le cadre du LIFE pastoralp, notamment du diagnostic pastoral de vulnérabilité climatique. Elle n'est pas contractuelle et reste expérimentale. Elle dresse un état des enjeux sur les pratiques/contraintes liées au pastoralisme et des enjeux en terme de biodiversité et d'adaptation au changement climatique. Le Plan de gestion permet de définir des mesures de gestion du troupeau qui répondent au mieux aux enjeux pré-cités.

Le PGEPC a été élaboré conjointement par le CERPAM (ou équivalent) et le Parc national des Ecrins avec participation des éleveurs et du berger.



1. Volet pastoral

1.1. Présentation générale

1.1.1. De l'alpage

Forme générale de l'alpage	Grand vallon en forme de cirque
Superficie de l'alpage	Totale : 987 ha / pastorale : 665 ha
Altitude (mini-maxi)	1650 m – 2700 m
Dénivelé	1050 m
Exposition dominante	Est (quartiers de demi-saison) et nord (quartiers d'août)
Origines du foncier	Communal, privé

1.1.2. De l'utilisation pastorale

Espèces :	Ovins
Effectif :	Entre 800 et 1200 (dont 120 agneaux)
Mode de gardiennage :	Berger salarié
Équipements :	1 cabane, un parc de tri au bas de l'alpage, abreuvoirs sur les secteurs 1 et 8

1.2. La ressource pastorale

Le dénivelé, l'exposition ainsi que l'altitude permettent un certain étalement de la ressource pastorale sur la saison.

Quartier de l'Ubac (secteurs 1-2-3-4 et 5)

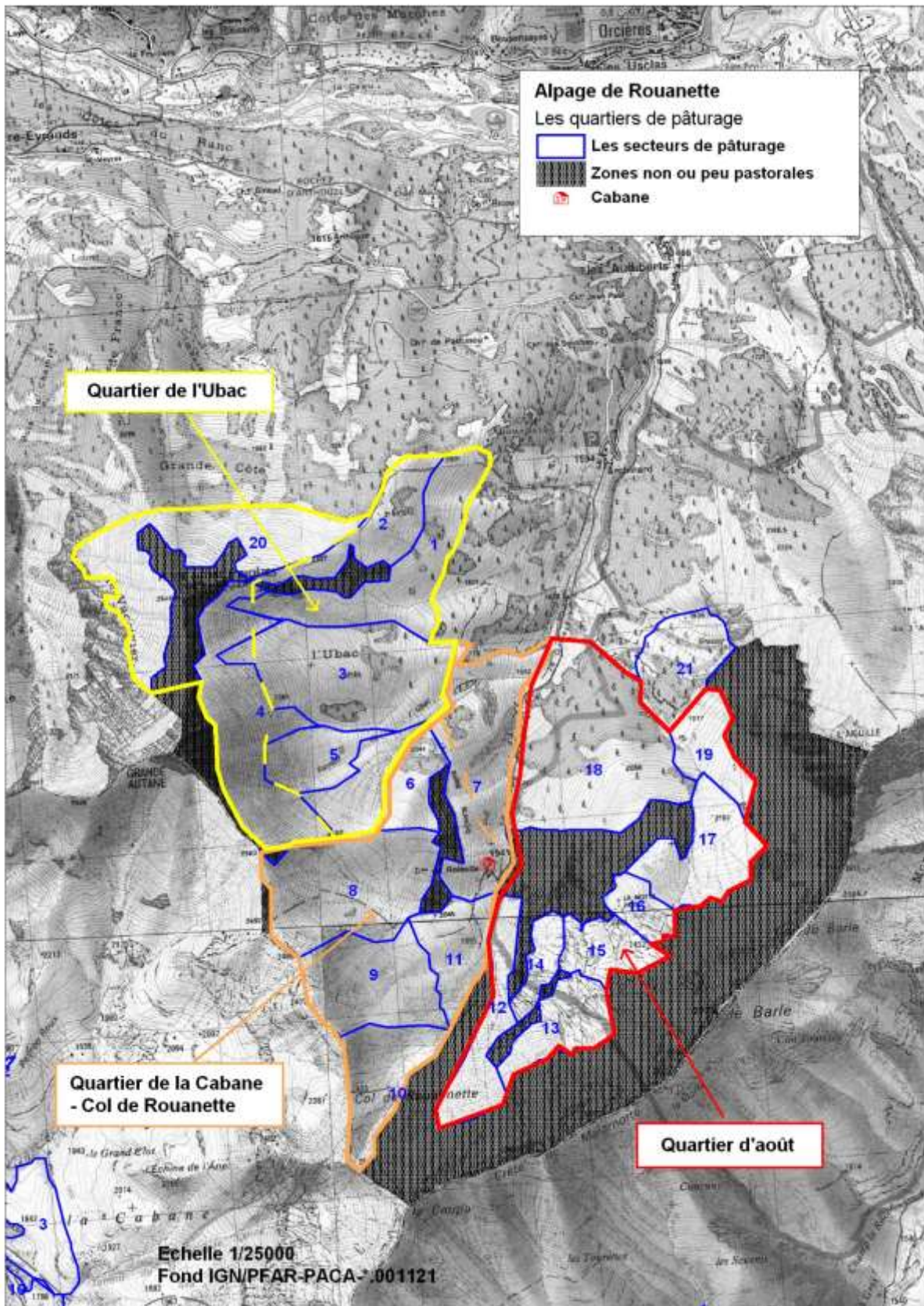
Le bas de ce quartier (bas des secteurs 1, 2, 3) est constitué principalement d'anciens prés de fauche à graminées grossières (fétuque paniculée) et à ressource moyenne à forte. Le haut du quartier secteur 4 est peu végétalisé. La **fétuque paniculée (appelé queyrel)** graminée envahissante, présente sur les secteurs 1, 2, 3 et 7 devrait être partiellement consommée, par un pâturage intense, suffisamment tôt en saison.

Quartier de la Cabane-Col de Rouannette (secteurs 6-7-8-9-10 et 11)

Ce quartier est essentiellement constitué de pelouses intermédiaires à ressource pastorale moyenne. Le **nard raide** (*nardus stricta*), graminée peu appétente pour les ovins, est bien présent.

Quartier d'août (secteurs 12-13-14-15-16-17 et 18)

Très accidenté, ce quartier est composé d'un secteur très enrésiné (18) et d'une multitude de mosaïques de pelouses à ressources moyennes ou faibles. La pression pastorale est trop forte sur la partie centrale : secteurs 15, 16, 17.



1.3. La gestion pastorale

- **Mouvements du troupeau sur la saison 2020**

Période de pâturage	Quartier	Effectif
5 juin à mi-juin	Ubac	400
mi-juin à fin juin	Ubac	800
Début juillet à mi-juillet	Ubac	1100
mi-juillet à début août	Cabane	1100
Début août	Août	1100
mi-août à fin août	Août	600
Début à mi-septembre	Cabane et Ubac	600
Mi-septembre à début octobre	Ubac	600

Le calendrier de pâturage est susceptible de varier de quelques jours en fonction de la météorologie de l'année. Les dates ne sont donc qu'indicatives.

1.4. Atouts et contraintes

1.4.1. Externes :

Le tourisme

Le vallon de Rouannette est parcouru en été par des randonneurs, mais ceux-ci ne s'éloignent pas trop du sentier.

En hiver, le tourisme est plus diffus mais le vallon est utilisé par le ski de randonnée, et les randonneurs en raquettes.

La Chasse

Les chasseurs n'ont pas présenté de remarques particulières concernant leur activité.

La protection de la flore et de la faune

Tétras Lyre

Les secteurs **18, 19** présentent un intérêt faunistique par la présence de Tétras lyre (zone de nidification, zone de chant, ...). Un report de pâturage après le 10 ou au mieux après le 15 août serait adapté afin d'éviter le dérangement des couvées et nichées.

Cet objectif est prioritaire pour le PNE.

Lagopède

Ce galliforme de montagne est présent sur le secteur **4** et potentiellement sur toutes les crêtes de l'alpage mais la période de pâturage du troupeau ne le gêne pas.

Bartavelle

Elle est bien présente, sans que cela entraîne une quelconque contrainte dans l'utilisation pastorale actuelle.

Chamois

Il est présent toute l'année sur le secteur de Rouannette.

- Flore**Sainfoin de Boutigny**

Cette légumineuse endémique protégée est présente sur le haut du secteur **17** et plus généralement entre l'Aiguille et le Col de Rouannette entre 2400 m et les crêtes. Il est souhaité que la pression de pâturage ne soit pas trop forte sur ce secteur.

Cette partie de l'alpage est peu parcourue par les animaux. Il n'y a donc pas de contraintes à la pérennité de cette plante.

1.4.2.Internes :**La fétuque paniculée**

Cette graminée envahissante, présente sur les secteurs 1, 2, 3 et nord du 7 est difficile à faire pâturer par des ovins, cela demande des efforts de gestion de la part du berger. L'idéal est de pâturer cette espèce tôt en saison.

Le Nard Raide

Cette graminée peu appétente, difficile à faire consommer par les ovins, est présente au-dessus de la cabane sur les secteurs 8, 9 et 11.

Relief du quartier d'août

Le quartier d'août est très accidenté. Le déplacement du troupeau dans ce relief tourmenté nécessite un gardiennage « relâché ». Les animaux doivent être conduits paisiblement afin d'éviter les dérochements et les chutes de pierres.

Enrésinement du secteur 18

Ce secteur, très enrésiné et embroussaillé, est utilisé pour la redescente quotidienne du troupeau à la couchade de la cabane de Rouannette. Une réouverture de passages dans ce secteur pourrait permettre à la fois une redescente sécurisée du troupeau et une amélioration de la ressource pastorale disponible.

Absence de cabanes sur le quartier bas

Pour le moment, le berger retourne tous les soirs dormir à la cabane de Rouanette. Les animaux dorment souvent en parc de nuit sur le secteur 3. Il faut 1 heure de marche pour rejoindre quotidiennement le quartier de pâturage. Une cabane sur ce quartier (secteur 3) permettrait une surveillance plus accrue des animaux.

Absence de cabane sur le quartier d'août

L'absence de cabane nécessite la redescente journalière des animaux ou bien la couchade sur place.

1.5. Synthèse

Sujet	Points forts	Points faibles
L'emploi	Un berger salarié présent à plein temps sur l'alpage	
Conditions de vie du berger	La cabane existante est relativement équipée (photovoltaïsme, eau à l'intérieur) mais nécessiterait rapidement quelques travaux	La cabane de Rouannette est à 1 heure de marche du hameau d'Archinard Pas de cabane sur le quartier de début de saison Pas de cabane sur le quartier d'août Pas de réseau téléphonique
Conditions de travail		Les animaux ne disposent pas de parcs de nuit sur le quartier d'août
Système d'utilisation	Diagnostic pastoral en cours de réactualisation sur l'alpage	
Paysage et patrimoine	Les secteurs au dessus du hameau d'Archinard présentent un intérêt fort pour le Parc des Ecrins Le groupement va peut-être réinvestir partiellement ces zones dans les années à venir, en raison du départ en retraite du propriétaire	La majorité de ces terrains se trouve en dehors du périmètre du Groupement, sur des zones privées (anciens prés de fauche). L'enrésinement, source principale de fermeture du milieu, est difficile à limiter.
Gestion de l'eau		L'eau n'est pas très bien répartie : pas d'eau sur le quartier d'août
Multiusage		La cabane de Rouannette se trouve quasiment sur le passage du sentier de randonnée du col de Rouannette.
Biodiversité milieu naturel	Une faune diversifiée	La présence d'une zone de nidification du Tétrás Lyre nécessite un report de pâturage sur les secteurs 18 et 19.

2. Volet écologique

2.1. Contexte général

2.1.1. Environnement physique :

Synthèse des informations principales à retenir pour caractériser le contexte global.

Contexte géologique	Nappes de flyshs à helminthoïdes
Expositions dominantes	nord, de nord-ouest à nord est
Altitude	Mini : 1660 m La Gravière Maxi : 2782 m Grande Autane
Etages de végétation	Sub-alpin, alpin
Réseau hydrographique	Torrents d'Archinard, du Barle et de l'Ubac
Reseau de sentier	Sentier de la cabane de Rouannette et du col de Rouannette

2.1.2. Zonages environnementaux :

Tableau des principaux zonages environnementaux intersectant l'unité pastorale.

Type zonage	Zonage	Commentaire (% de l'UP concernée...)
Protection	Parc National	Partie de l'alpage en zone cœur de Parc national des Ecrins ZPS

Cet alpage est en majorité communal à part quelques parcelles privées dans le bas

2.2. Habitats naturels et semi-naturels concernés par les pratiques pastorales

La carte ci-dessous récapitule tous les habitats d'intérêt communautaire sur la typologie Corinne biotope. Voir liste en annexe

Cet alpage est concerné par les queyrelins dans les quartiers de l'Ubac. La fétuque paniculée n'est pas consommée par le troupeau car celui-ci arrive trop tard par rapport à la période où elle est consommable.

Le nard raide, graminée peu appétente pour les ovins est présente entre la cabane de Rouannette et le col du même nom.

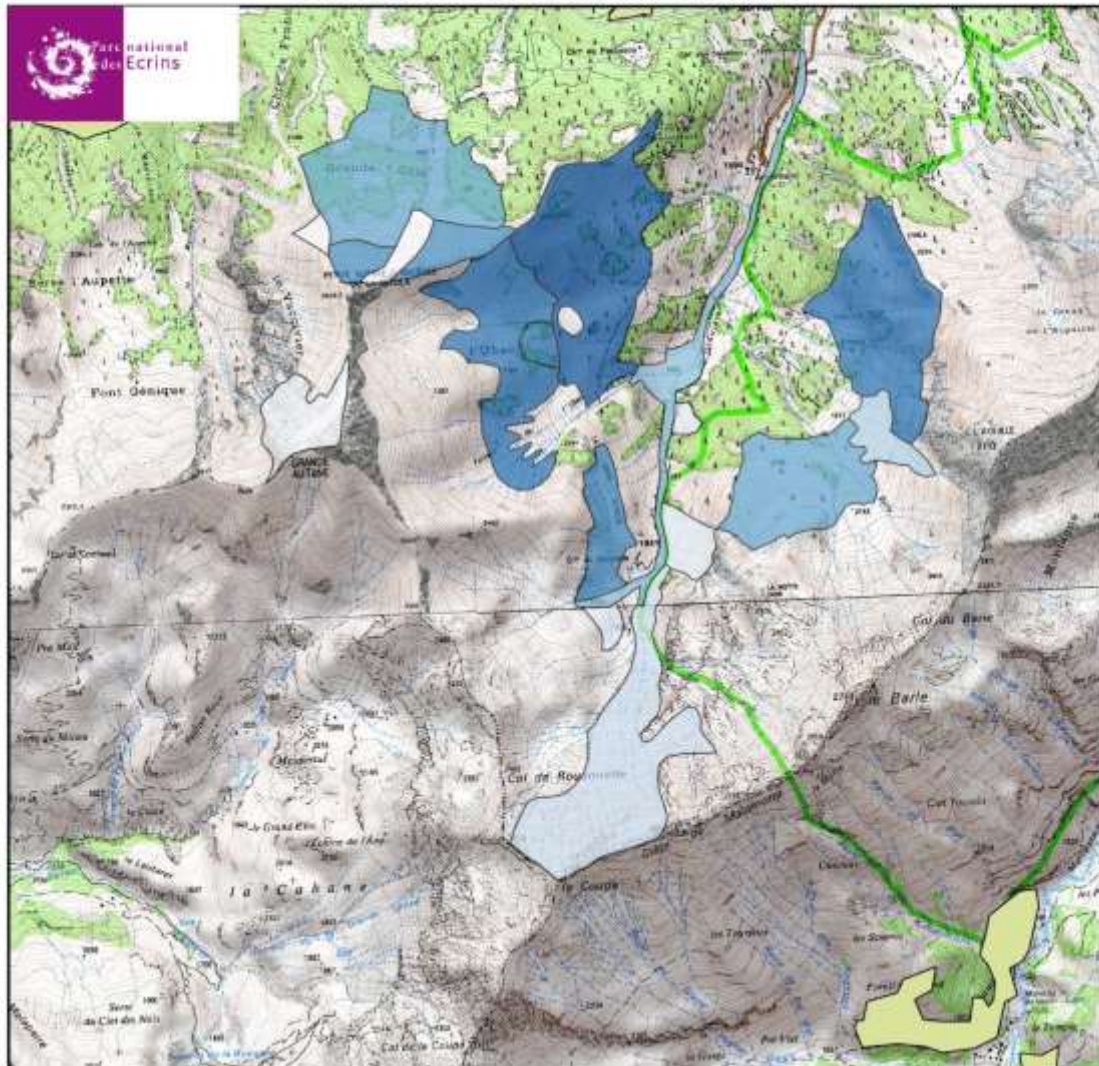
Préconisation tétras : l'espèce est présente principalement sur deux zones (cf carte ci-après). Le report de pâturage de ces zones de mélézin doit être conservé pour que cette espèce puisse élever ses jeunes.

Les perdrix bartavelles sont présentes mais cela n'entraîne pas de contrainte pour l'alpage.

Les lagopèdes utilisent les zones les plus élevées de l'alpage. Ces parties étant utilisées plus tardivement le pâturage ne les gêne pas.

Les chamois sont présents toute l'année sur l'alpage, leur présence est donc à considérer tant sur le plan de leurs besoins alimentaires que sur le plan sanitaire.

Milieux proiritaires alpage Rouannette



habitats_alpages_preconisations

- Communautés des combes à neige sur calcaires, à Saules en espaliers
- Eboulis à Petasites
- Eboulis siliceux alpins
- Eboulis siliceux alpins et nordiques & Groupements d'Epilobes des rivières subalpines
- Groupements d'Epilobes des rivières subalpines
- Landes à Rhododendron & Forêts de Mélèzes et d'Arolles à Rhododendron ferrugineux
- Pelouses alpines à Sesslerie et Laïche sempervirente
- Pelouses calcicoles alpines et subalpines & Pâturages à Liondent hispide
- Prairies subalpines à Calamagrostis arundinacea

2.2.1. Etat de référence :

Espèces végétales et animales, communautaires ou patrimoniales, concernées par les pratiques pastorales

2.2.2. Flore La base de données flore du PNE permet d'établir la carte suivante :



- L'Alsine ou Minuartie des rochers : cette espèce est protégée en région PACA. Elle pousse essentiellement sur les zones rocheuses calcaires. Elle est présente au-delà de 2000 m d'altitude dans les Ecrins.



- Le sainfoin de Boutigny *Heydisarum boutignyanum* est une plante protégée nationale, mais localement abondante. Elle est bien consommée par les ovins, mais souvent présente dans des endroits difficiles d'accès et sa protection ne nécessite pas de mesure particulière à ce jour.

L'ancolie des Alpes est une plante protégée au niveau national. Sur le site elle se situe dans une zone où il y a déjà un report tétras dont elle bénéficiera car elle fleurit entre fin juin et mi-juillet et elle aura sans doute le temps de fructifier avant l'arrivée du troupeau.

2.2.3. Faune

La base de données faune du Parc national des Ecrins du 1^{er} juin au 21 octobre permet d'établir la carte suivante et de pointer les espèces à enjeu vis à vis du pastoralisme. D'autres espèces patrimoniales sont présentes dans le vallon à d'autres périodes de l'année ou sans enjeu avec le pastoralisme. Pour une meilleure lisibilité, elles ne sont représentées sur la carte ni citées dans ce document.



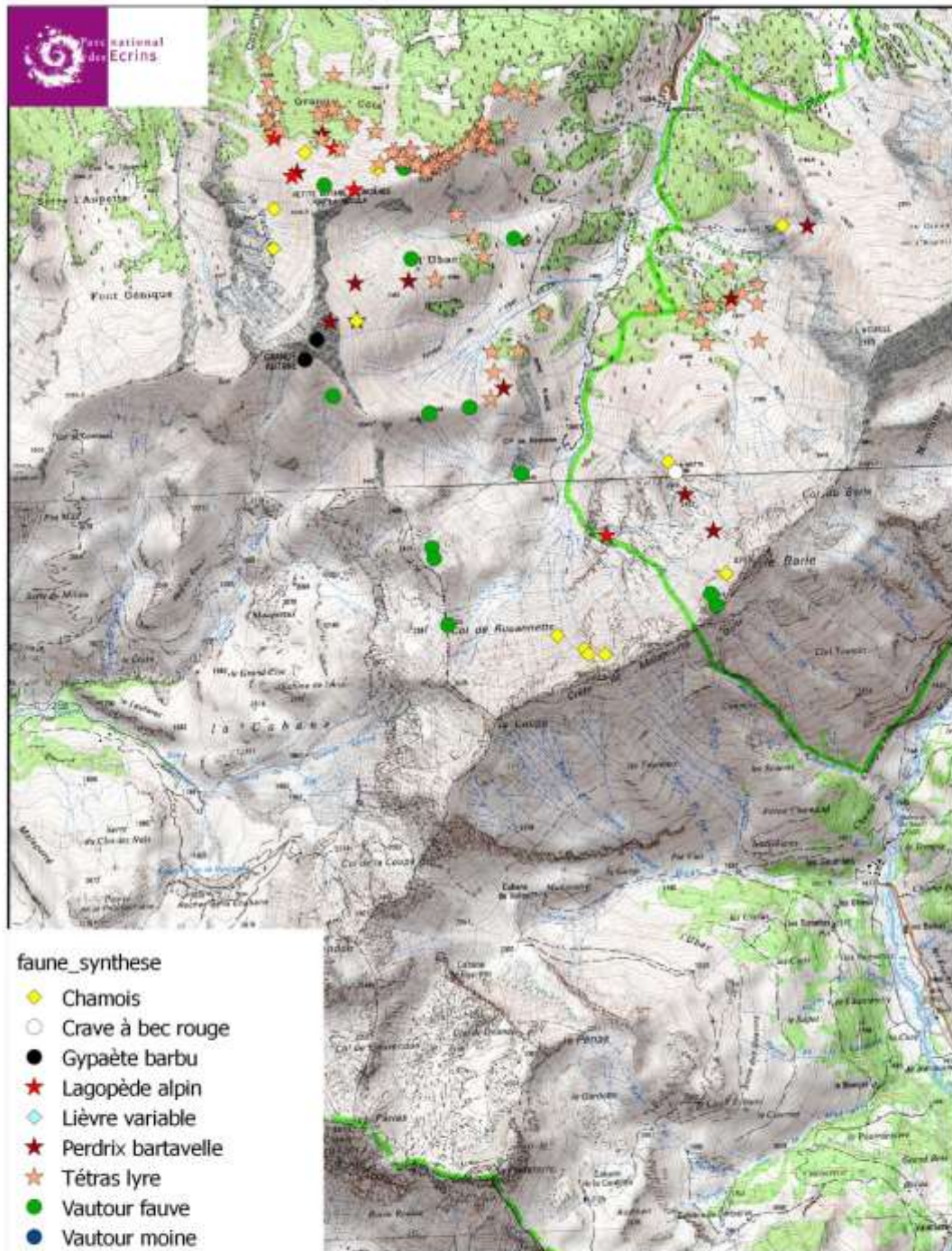
- Le lagopède alpin *Lagopus mutus* : l'espèce est en régression partout dans les Alpes. Cet arctico alpin a aussi besoin d'une strate herbacée riche en insectes pour nourrir ses jeunes. De plus son nid est très vulnérable au piétinement à l'étage alpin. Les zones de présence de l'espèce sur l'alpage de Rouannette sont pâturées tardivement.



- Le vautour fauve *Gyps fulvus* : de retour depuis quelques années, ce rapace charognard est reconnu comme un équarrisseur naturel. Il nettoie l'alpage et évite la dispersion et la transmission d'agents pathogènes. En cas de mortalité, il peut être judicieux d'éviter la précipitation et l'emploi de la chaux pour faire disparaître le cadavre.

Les autres vautours (vautour moine et gypaète barbu) qui ont déjà été observés sur le site complètent l'équarrissage naturel des cadavres. Le vautour fauve consomme principalement les viscères, le moine les muscles et le gypaète les os.

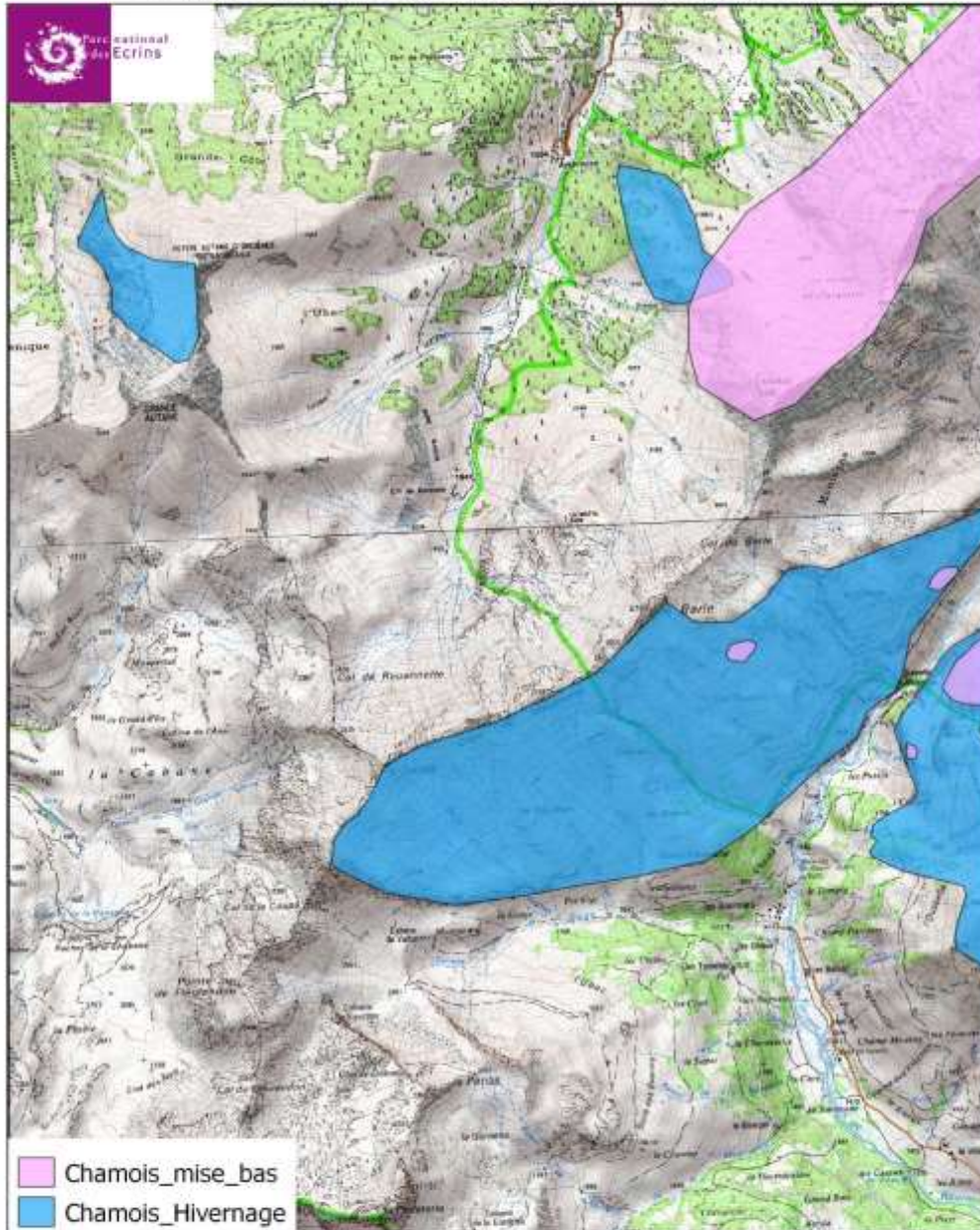
Faune patrimoniale Rouannette





- La perdrix bartavelle *Alectoris graeca* : ce galliforme des milieux ouverts est sans doute moins exposé aux contraintes du pastoralisme et ses populations bien que fluctuantes ne sont pas menacées à ce jour dans l'arc alpin. A priori aucune mesure n'est nécessaire sur l'alpage de Rouannette.

Zones d'hivernage et de mise bas chamois sur Rouannette





- Le chamois *Rupicapra rupicapra* : la population de chamois du massif des Ecrins fréquente l'alpage de Rouannette. Des zones de mise bas (mai juin) sont localisés sur l'alpage.

Il est nécessaire de prévoir dans la charge à laquelle l'alpage est soumis une charge « faune sauvage » afin de prévoir et de préserver la ressource alimentaire des ongulés sauvages tout au long de l'année. De plus, il est nécessaire de bien veiller à l'état sanitaire des troupeaux pour éviter la transmission de maladies contagieuses à la faune sauvage, ce qui présente un risque pour cette dernière, mais également pour la faune domestique si des réservoirs de pathologie domestique se développent sur la faune sauvage.



- Le crabe à bec rouge *pyrrhocorax pyrrhocorax* : cette espèce protégée est plutôt un bon indicateur de l'état de l'alpage car il se nourrit sur les pelouses à forte biodiversité.



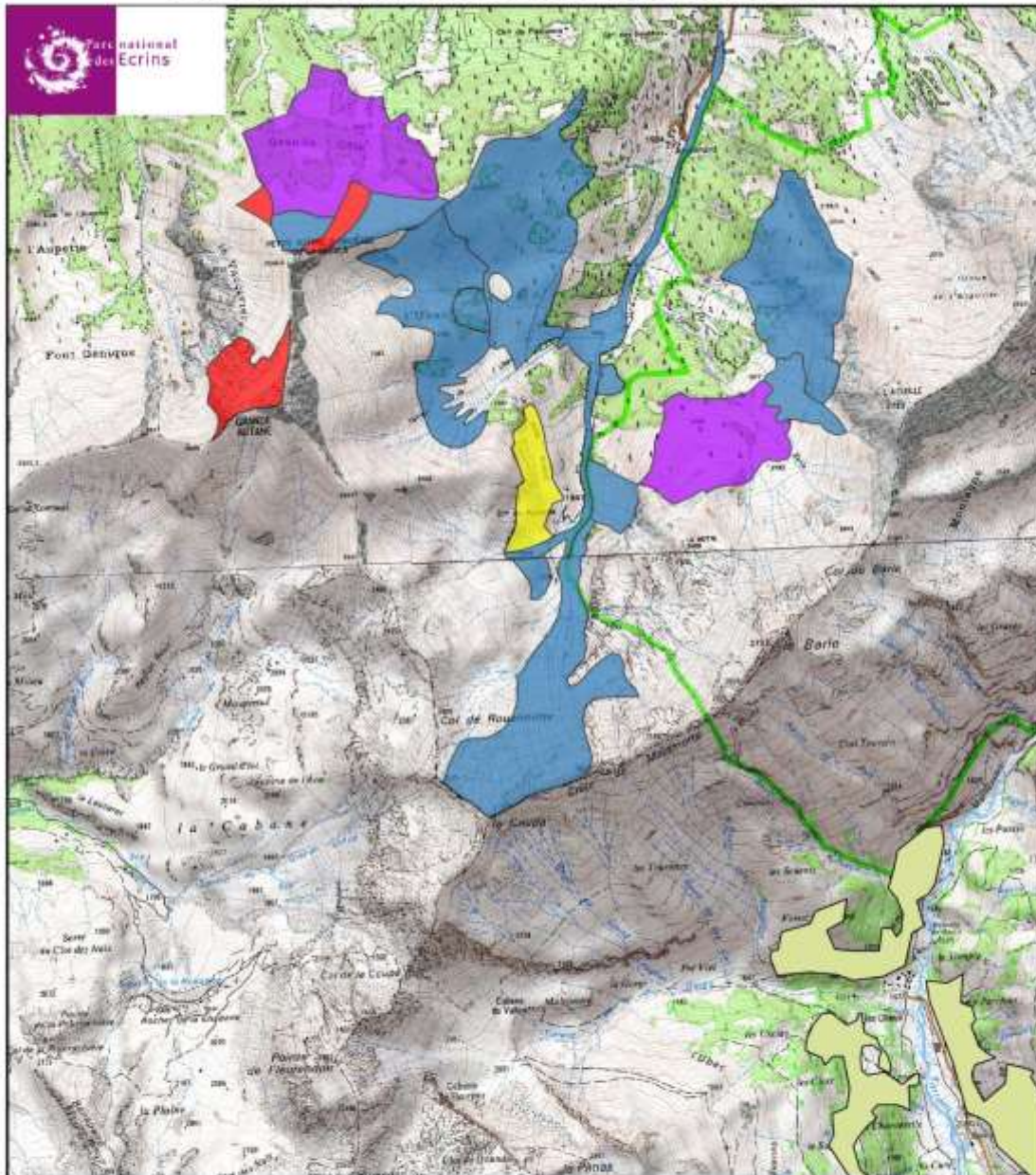
- Le loup : bien que n'ayant pas été observé sur l'alpage, il est présent à proximité et des constats de dommage ont été réalisés sur les alpages voisins. La mise en œuvre de mesures de protection est recommandée par le biais d'aides spécifiques.

Sur l'alpage, les interactions entre le troupeau et la faune sauvage peuvent être d'ordre sanitaire. Quelques dispositions simples peuvent en limiter les effets néfastes :

- Les traitements anti-parasitaires (en particulier à base d'ivermectine) seront évités en alpage et au cours des semaines précédentes sauf en cas de fort parasitisme et sur préconisation d'un vétérinaire, ceci pour préserver les insectes coprophages indispensable à l'écosystème de l'alpage, et pour éviter la contamination de l'alpage par des parasites préjudiciables au troupeau et à la faune sauvage.
- Les traitements antiparasitaires cutanés seront effectués avant la mise en bergerie. Proscrire la montée en alpage d'animaux galeux
- Les bêtes boiteuses resteront sur l'exploitation jusqu'à guérison. Une réforme des animaux récidivants pourra être mise en place.
- En cas d'avortements infectieux sur l'alpage, le troupeau pourra être vacciné pour l'estive suivante. Pour rappel, les avortements en alpage sont soumis à déclaration obligatoire
- L'usage du Diclofénac, particulièrement toxique pour les charognards sera proscrit en alpage et durant les semaines précédant l'estive au profit d'un autre AINS de la famille des oxicams
- Isoler les animaux malades dans un parc ou un local jusqu'à guérison.

2.3. Synthèse

Carte des préconisations milieux alpage de Rouannette



habitats_alpages_preconisations

- cf. préconisations Tétrás
- Maintenir pression pastorale équilibrée + éviter passages répétés (draillage)
- pas de couchade, ni chôme
- rien de particulier

© IGN - 2012

copyright © IGN - Scan 25 édition 2012
copyright © IGN - BD Ortho © 2009

1/ Globalement, les milieux d'altitude ne doivent pas être pâturés avant août. Ils ne doivent pas non plus être chômés ou servir de couchade. La ressource en herbe y est insuffisante. De plus, cela contribue à la protection des espèces faune et flore d'altitude qui vit sur ce milieu très fragile.

2/ La mise en défens des zones de nidification tétras doit être maintenue afin qu'ils puissent mener à terme leur reproduction.

3/ les abords de la cabane ont été très sollicités dans le passé provoquant des zones de dégradation des pelouses favorisant le drailage.

Tableau des milieux les plus remarquables, de leur sensibilité et des pratiques pastorales préconisées (annexe 2)

code Delphine%	Libellé Delphine	code Corinne Biotope	Libellé Corinne Biotope	code Directive habitats	Libellé directive habitats	Préconisations
B81	50 Festuco violaceae - Trifolietum thalii Br. - Bl. 26	96.4141	Pelouses alpines à Fétuque violette	0170	Pelouses calcaires alpines et subalpines	Pas de prélèvement avant août. Pas de dépassement du niveau 4
C111	70 Drabo aizoidis - Seslerienion caeruleae Beguin 70. Facies dominé par Dryas octopetala	96.48	Pelouses en gradins et en guirlandes	0170	Pelouses calcaires alpines et subalpines	
C228	90 Rosaeo - Seslerietum P. Gensac 79. Var. à Dryas octopetala et quelques espèces de la lande	96.4811	Pelouses alpines à Seslerie et Laiche sempervirente	0170	Pelouses calcaires alpines et subalpines	Pas de prélèvement avant août. Pas de dépassement du niveau 5
N111	20 Ononidion cenisiae Barbero 72	96.482	Pelouses à Avoine et Seslerie des Alpes méridionales	0170	Pelouses calcaires alpines et subalpines	Rien de particulier
C111	80 Drabo aizoidis - Seslerienion caeruleae Beguin 70. Facies dominé par Dryas octopetala	96.48	Pelouses en gradins et en guirlandes	0170	Pelouses calcaires alpines et subalpines	
J121	100 Agrostio capillaris - Seslerienion Beguin 70	96.4811	Pelouses alpines à Seslerie et Laiche sempervirente	0170	Pelouses calcaires alpines et subalpines	Maintenir pression pastorale équilibrée + éviter passages répétés (drainage)
Y52	100 Thlaspion rotundifolii Jenny - lips 90	91.2	Eboulis calcaires alpiens	8120	Eboulis calcaires et de schistes calcaires (calcschistes) des étages montagnard à alpin (Thlaspietea rotundifolii)	Rien de particulier
J12	100 Seslerion caeruleae Br - Bl 26	96.4811	Pelouses alpines à Seslerie et Laiche sempervirente	0170	Pelouses calcaires alpines et subalpines	Maintenir pression pastorale équilibrée + éviter passages répétés (drainage)
J121	100 Agrostio capillaris - Seslerienion Beguin 70	96.4811	Pelouses alpines à Seslerie et Laiche sempervirente	0170	Pelouses calcaires alpines et subalpines	Maintenir pression pastorale équilibrée + éviter passages répétés (drainage)
I21	40 Lande ouverte, sans arbres. Mosaïque à Rhododendron ferrugineum et Juniperus sibirica Variante à Festuca paniculata	91.481&91.42	Fourrés à Juniperus communis subsp. Nana & Landes à Rhododendron	4000	Landes alpines et boréales	cf. préconisations Tétrax
J12	50 Seslerion caeruleae Br - Bl 26	96.4811	Pelouses alpines à Seslerie et Laiche sempervirente	0170	Pelouses calcaires alpines et subalpines	Maintenir pression pastorale équilibrée + éviter passages répétés (drainage)
B81	95 Festuco violaceae - Trifolietum thalii Br. - Bl. 26	96.4141	Pelouses alpines à Fétuque violette	0170	Pelouses calcaires alpines et subalpines	Pas de prélèvement avant août. Pas de dépassement du niveau 4
I21	40 Lande ouverte, sans arbres. Mosaïque à Rhododendron ferrugineum et Juniperus sibirica Variante à Festuca paniculata	91.481&91.42	Fourrés à Juniperus communis subsp. Nana & Landes à Rhododendron	4000	Landes alpines et boréales	cf. préconisations Tétrax
J12	50 Seslerion caeruleae Br - Bl 26	96.4811	Pelouses alpines à Seslerie et Laiche sempervirente	0170	Pelouses calcaires alpines et subalpines	Maintenir pression pastorale équilibrée + éviter passages répétés (drainage)
B81	50 Festuco violaceae - Trifolietum thalii Br. - Bl. 26	96.4141	Pelouses alpines à Fétuque violette	0170	Pelouses calcaires alpines et subalpines	Pas de prélèvement avant août. Pas de dépassement du niveau 4
W191	90 Pinguicula - Arabidetum subcoriaceae Koch 28	54.122	Sources calcaires	7220	Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion)	aucune fréquentation
B81	50 Festuco violaceae - Trifolietum thalii Br. - Bl. 26	96.4141	Pelouses alpines à Fétuque violette	0170	Pelouses calcaires alpines et subalpines	Pas de prélèvement avant août. Pas de dépassement du niveau 4
J111	20 PELOUSES DE L'ETAGE SUBALPIN. Facies à Brachypodium pinnatum, Asphodelus albus et Helianthemum nummularium	96.48&94.928	Pelouses calcicoles alpines et subalpines & Pelouses semi-arides médio-européennes dominées par Brachypodium	0170&0210	Pelouses calcaires alpines et subalpines & Formations herbues sèches semi-naturelles et faciles d'embuissonnement sur calcaires (Festuco Brometalia) (** sites d'orchidées remarquables)	Rien de particulier
Y52	100 Thlaspion rotundifolii Jenny - lips 90	91.2	Eboulis calcaires alpiens	8120	Eboulis calcaires et de schistes calcaires (calcschistes) des étages montagnard à alpin (Thlaspietea rotundifolii)	Rien de particulier
Y52	100 Thlaspion rotundifolii Jenny - lips 90	91.2	Eboulis calcaires alpiens	8120	Eboulis calcaires et de schistes calcaires (calcschistes) des étages montagnard à alpin (Thlaspietea rotundifolii)	Rien de particulier
C111	30 Drabo aizoidis - Seslerienion caeruleae Beguin 70. Facies dominé par Dryas octopetala	96.48	Pelouses en gradins et en guirlandes	0170	Pelouses calcaires alpines et subalpines	
P11	80 Poion alpinae Gams 50. Facies à Poa papina	96.528&96.111	Pâturages à Liodont hipide & Communautés acidiphiles des combes à neige alpines	0150	Pelouses boréo-alpines siliceuses	allègement de charge selon contexte local
Y52	98 Thlaspion rotundifolii Jenny - lips 90	91.2	Eboulis calcaires alpiens	8120	Eboulis calcaires et de schistes calcaires (calcschistes) des étages montagnard à alpin (Thlaspietea rotundifolii)	Rien de particulier
B21	90 Salicion herbaceae Br. - Bl. 21. Formations les moins hydromorphes Tapis vert sombre dominé par Salix herbacea	96.1112	Communautés acidiphiles des combes à neige alpines à Saule nain	0150	Pelouses boréo-alpines siliceuses	pas de couchade, ni chôme
Y52	70 Thlaspion rotundifolii Jenny - lips 90	91.2	Eboulis calcaires alpiens	8120	Eboulis calcaires et de schistes calcaires (calcschistes) des étages montagnard à alpin (Thlaspietea rotundifolii)	Rien de particulier
B81	80 Festuco violaceae - Trifolietum thalii Br. - Bl. 26	96.4141	Pelouses alpines à Fétuque violette	0170	Pelouses calcaires alpines et subalpines	Pas de prélèvement avant août. Pas de dépassement du niveau 4

3. Volet climatique

La caractérisation du profil climatique de l'alpage s'appuie sur l'outil élaboré par INRAE dans le cadre du programme « Alpages sentinelles ». Cet outil propose :

- Une typologie des profils climatiques d'alpage à l'échelle du Massif Alpin.
- Une fiche de profil climatique par alpage, basée sur quelques indicateurs agrométéorologiques.

3.1. L'alpage de Rouannette est classé dans le type « Tendances sèche »

La typologie des profils climatiques des alpages des Alpes classe l'alpage de Rouannette parmi les alpages exposés à la sécheresse. Ils sont précoces et l'exposition et l'étalement du printemps l'expose moyennement au gel après déneigement.

Les alpages de ce type ont la particularité d'avoir un printemps tardif, c'est-à-dire que la pousse de l'herbe va se faire plus tard que la moyenne. Cette tendance s'explique par l'exposition Nord qui est majoritaire sur l'alpage.

On retrouve malgré tout quelques secteurs bien exposés (Est ou Ouest) ou les parties les plus basses qui vont démarrer assez tôt par rapport à ce type. Il s'agit d'ailleurs des zones recherchées pour un pâturage de début de saison avec des pelouses productives à très productives.

3.2. Vers une précocité du printemps ?

L'indice de précocité du printemps proposé est calculé d'après le nombre de jours nécessaires pour atteindre un cumul de 600 ° jour sur ¼ de la surface de l'alpage après déneigement.

Sur l'alpage de Rouannette, cet indicateur semble mettre en évidence une tendance vers un démarrage plus précoce de la pousse de l'herbe depuis le début des années 1990. Mais cette tendance est à nuancer car nous constatons tout de même de grandes variabilités entre les années. De plus il s'agit d'un indice sur ¼ de la surface. Cette précocité s'applique en général sur les surfaces les plus basses ou les mieux exposées. Il faudra le mettre en regard des autres surfaces et ressources.

Malgré tout, la gestion des pelouses dans les zones concernées pourrait être conditionnée par une montée plus précoce du troupeau.

3.3. Un alpage moins confronté au gel de printemps

L'exposition au gel de printemps est beaucoup moins marquée sur cet alpage, même si le déneigement est considéré comme moyen pour ce type.

On constate tout de même que les végétations de l'Ubac qui sont très productives et précoces risquent d'être plus impactées que les autres végétations de l'alpage. Le risque de gel y est le plus important. Ce phénomène risque d'avoir des répercussions importantes dans la mesure où ce sont les secteurs les plus productifs de l'alpage.

3.4. Bilan hydrique : un début de saison relativement sec

Les différents bilans hydriques mis en évidence au début de la pousse de l'herbe, en juillet et en septembre, montrent une tendance sèche en début de saison et surtout au mois de juillet. La tendance s'inverse nettement pour le mois de septembre.

Malgré ces éléments, nous ne pouvons pas tirer d'évolution du bilan hydrique dans un sens ou dans l'autre.

4. Le plan de gestion éco-pastoral : croisement entre enjeux pastoraux et écologiques

4.1. Analyse croisée

L'objectif principal est d'arriver à valoriser la ressource herbacée proposée par les pelouses productives et grossières de type queyrellins dans les secteurs bas et intermédiaires. Cette ressource peut être très abondante sur certains secteurs du quartier de l'Ubac et nécessitera une gestion particulière afin de la valoriser au mieux. Même les queyrellins ont une valeur fourragère intéressante s'ils sont pâturés au bon moment. Ils permettent également de bien équilibrer les prélèvements sur d'autres pelouses et ainsi ils préviennent du bon équilibre des prélèvements sur l'ensemble de l'alpage.

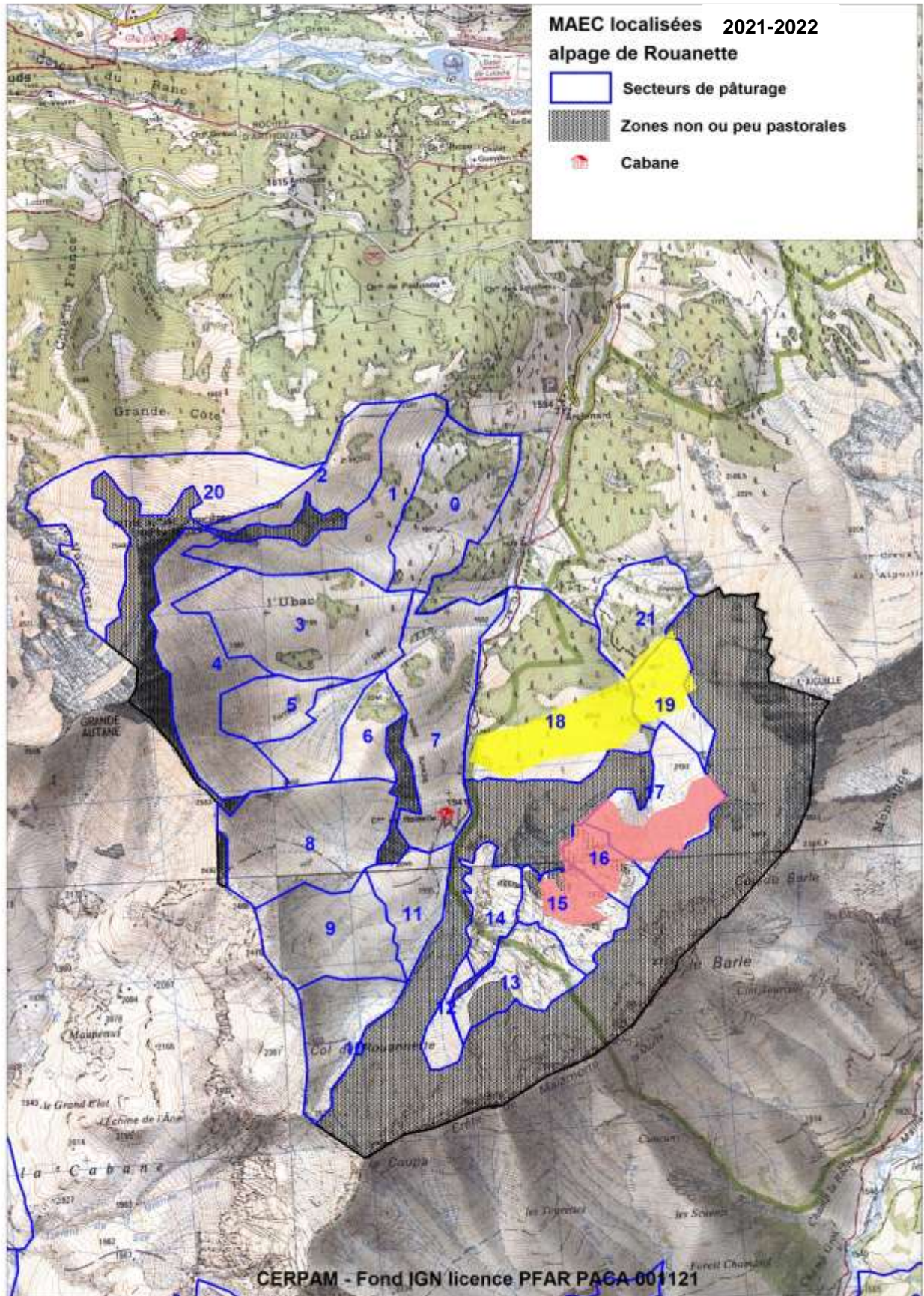
Les nardaies sont également importantes sur cet alpage. Il faudra veiller, dans la mesure du possible à les faire pâturer.

Les pelouses d'altitudes du quartier d'août sont par contre très sensibles à un pâturage trop important et répété. Il faudra trouver un bon équilibre afin de valoriser ces espaces.



L'alpage compte également des enjeux environnementaux importants dont certains peuvent être conditionnés par des mesures spécifiques de gestion. Sur cet alpage, c'est le cas du tétras lyre qui a une zone de nidification au niveau du secteur 18.

L'objectif est enfin de permettre d'anticiper d'éventuels aléas climatiques qui pourraient perturber la gestion pastorale tout en préservant la biodiversité tout en permettant le renouvellement de la ressource.

2 tableaux sont proposés, l'un sur les mesures de gestion pastorales et environnementales avec les possibilités d'adaptation pour chaque enjeu et l'autre sur des solutions d'adaptation en cas d'aléas climatique.



4.2. Proposition de plan de gestion

Loc.	Carto	Enjeux/milieus	Objectifs	Engagement	En cas d'aléas clim.	Indicateur de résultat
Ensemble de l'alpage		Préservation et bonne gestion de la ressource herbacée.	Equilibre entre ressource et prélèvement (respect du calendrier de pâturage et des chargements).	Pas de troupeau sur la quartier d'août avant le 25 juillet. Ne pas dépasser l'effectif (tout animaux confondus) d'une équivalence de 1200 ovins avec tris.	Marge possible sur les pelouses grossières et queyrellins. Quelques marges complémentaires sur les secteurs 18-19-20-21.	Pas de trace de pâturage avant le 25 juillet au quartier d'août. Renseigner le calendrier de pâturage.
Secteur 3'		Mélézin et pré bois	Favoriser la reproduction du tétras lyre en évitant le dérangement sur cette zone de reproduction.	Pas de pâturage avant le 15 août	Pas de marge de manœuvre	Pas de trace de pâturage avant le 15 août. Niveau de consommation (Cf. grille annexée). Objectif note 3 à 4.
Secteurs 3-4-5		Pelouses fragiles d'altitude	Adapter les prélèvements du troupeau à la ressource disponible pour protéger les espèces végétales sensibles de haute altitude.	Enlever les bêtes de la zone lorsque le niveau de raclage est atteint.	Pas de marge de manœuvre.	Niveau de consommation (Cf. grille annexée). Objectif note 3 à 4.

Volet climatique : identifier des milieux ou modifications de calendrier permettant de faire face à un aléa climatique – à titre de conseils					
Aléa climatique concerné	Conséquences sur la végétation	Leviers mobilisables			Points de vigilance
		1ère option	2ème option	3ème option	
Printemps tardifs	Démarrage en retard de la végétation	Maintien de la date avec mobilisation des queyrellins.	Si retard trop important, maintien de la date avec mobilisation des queyrellins et amontagnage en plusieurs lots progressifs.		
Printemps précoce	Démarrage en avance de la végétation	Avancée de la date de montée des animaux en maintenant l'objectif de gestion.	Maintien de la date de montée en valorisant au maximum les queyrellins		Ne pas quitter trop rapidement les pelouses productives du bas afin de ne pas arriver trop tôt au quartier d'août.
Sécheresse de début et cœur de saison et/ou gels importants	Manque de ressource au cœur de la saison	Avancer plus rapidement sur les différentes pelouses concernées	Envisager une descente plus progressive et importante du troupeau	Chercher de la marge sur les secteurs 18-19-20-21 en fin d'alpage.	Ne pas compenser la baisse de ressource par un prélèvement trop fort sur les milieux en général et notamment les plus fragiles (identifier dans le diagnostic environnemental)
Sécheresse estivale	Peu ou pas de repousse d'automne	Chercher de la marge sur les secteurs 18-19-20-21 à l'automne	Envisager un tri plus importants.	A long terme et si récurrence de cet aléa, envisager une baisse de l'effectif total	

4.3. Proposition de Calendrier de pâturage

Effectif : 1070 Brebis mères et 100 agneaux

Période de pâturage	Quartier	Effectif
5 juin à mi-juin	Ubac	400
mi-juin à fin juin	Ubac	800
Début juillet à mi-juillet	Ubac	1100
mi-juillet à début août	Cabane	1100
Début août	Août	1100
mi-août à fin août	Août	600
Début à mi-septembre	Cabane et Ubac	600
Mi-septembre à début octobre	Ubac	600

Ce calendrier n'a qu'une valeur indicative, les dates peuvent varier de plusieurs jours en fonction de la météorologie annuelle.

*** Grille de raclage ou prélèvement****Grille d'évaluation de la pression de pâturage « queyrellin »****1) Touffes de queyrel (fétuque paniculée)**

0	Aucune touffe n'est pâturée
1	Quelques extrémités de feuilles peuvent être consommées ; les épis sont broutés en partie.
2	Des extrémités de feuilles sont consommées ; les épis sont broutés pour la plupart.
3	Tous les épis sont broutés, les feuilles sont nettement consommées ; les touffes présentent un aspect lâche.
4	La plus grande partie des feuilles est consommée ; les touffes présentent un aspect compact.
5	Les touffes sont broutées très ras, il n'en reste que la base.

2) Entre les touffes de queyrel

Appliquer la grille « générale » ci- après

Note	OBSERVATIONS VISUELLES	Prélèvement phytomasse herbacée	Mode de gestion
1	Traces de passage rapide du troupeau : coups de dents épars, herbe plus ou moins couchée dans faciès productif, quelques crottes présentes.	< 20 %	Passage rapide
2	Prélèvement herbacé faible : les bonnes espèces constituant le fin (légumineuses, bonnes graminées, autres), sont consommées irrégulièrement ; le risque de gaspillage est important (herbe couchée dans faciès productif). <i>Coups de dents épars sur feuillages arbustifs les plus appétents</i>	20 à 40 %	Tri
3	Prélèvement herbacé irrégulier : dans l'ensemble, le fonds pastoral est consommé ; les espèces moins appétentes sont consommées partiellement et irrégulièrement par taches ou trouées ; peu d'incursions dans les zones embroussaillées denses et peu pénétrables (pâturage concentré sur les zones ouvertes). Le stock sur pied en sec n'est pas attaqué. <i>Les feuillages les plus appétents sont partiellement prélevés, pas d'impact sur les autres arbustifs consommables.</i>	40 à 60 %	Pâturage prudent
4	Prélèvement herbacé important : l'ensemble de la strate herbacée est mangé assez régulièrement ; il subsiste des touffes de refus ; exploration très partielle des plages embroussaillées denses et peu pénétrables, qui se traduisent au fil des temps par quelques passages visibles. Pâturage régulier d'au moins 80 % de la surface accessible Le stock sur pied en sec (de l'année précédente) est peu attaqué par les ovins, plus par les bovins et les équins. <i>Impact visible sur arbustifs consommables.</i>	60 à 80 %	Gestion
5	Pelouse raclée : l'ensemble de la strate herbacée est très bien consommée, avec un aspect de la pelouse ras et régulier ; les refus d'espèces grossières sont rares ou inexistants ; les espèces les moins appétentes sont irrégulièrement consommées (carex toujours vert, brachypode de Phénicie). Avec exploration régulière des plages embroussaillées denses et peu pénétrables de type buissons épineux ; ouverture de passages bien marqués. Pâturage régulier de la totalité de la surface accessible Prélèvement partiel dans le stock sur pied en sec (de l'année précédente), plus complet par les bovins et les équins. <i>Impact important sur arbustifs consommables.</i>	80 à 100 %	Impact

CERPAM – PNE

GP d'Ancelle
Alpage de Rouannette

Signataires du plan de gestion :

Éleveur

Autre si nécessaire